

PLAN LOCAL DE SUIVI DES SERVICES D'EAU POTABLE DANS LA REGION DU SAHEL AU BURKINA FASO**RESUME ANALYTIQUE**

A la faveur du processus de décentralisation au Burkina Faso, des services comme l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène qui dépendaient initialement du pouvoir central, ont été transférées aux communes. Le Programme d'approvisionnement en eau, assainissement et hygiène en Afrique de l'Ouest (USAID WA-WASH) à travers l'IRC a apporté un appui à l'évaluation des services de gestion d'eau à l'aide du cadre analytique Triple-S (services durables à l'échelle) dans les communes d'Aribinda et de Gorgadji, dans la région du Sahel. Le cadre Triple-S vise à : (1) identifier les défis liés à la durabilité des services d'eau au niveau communautaire; (2) expérimenter différentes solutions afin de relever les défis identifiés et d'offrir des services durables; et (3) mettre à l'échelle les solutions éprouvées avec succès. Ces objectifs ont été réalisés grâce à la recherche-action visant à tester, à la fois, les approches et les outils analytiques sans oublier de former les décideurs politiques à différents niveaux de la chaîne d'approvisionnement (prestataires de services, autorités locales et services techniques décentralisés). De plus, la recherche-action vise une appropriation des résultats des tests afin d'améliorer l'approvisionnement des services d'eau et fournir une assistance technique nationale aux autorités publiques dans le but de renforcer les politiques du secteur de l'eau. Le processus d'appui et les changements occasionnés dans la mise en œuvre de l'approche Triple-S sont documentés et partagés avec les professionnels et les décideurs politiques aux niveaux local, national et international.

Depuis mars 2013, le Programme USAID WA-WASH a coopéré avec la direction des services d'eau et d'assainissement dans la région du Sahel et les communes d'Arbinda et Gorgadji pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan local de suivi des services d'approvisionnement en eau potable. Cette collaboration visait un renforcement des capacités de la direction des ressources en eau afin de contribuer à une meilleure gestion des services d'eau par les communes et coordonner les opérations AEPHA dans la région du Sahel, y compris le suivi des performances des services d'accès à l'eau potable. Cette coopération avait également pour but de renforcer les capacités des communes d'Aribinda et Gorgadji à élaborer un cadre de suivi de la performance des services publics d'eau potable.

Pour la mise en œuvre de l'approche Triple-S, le Programme USAID WA-WASH, à travers l'IRC, appuie la direction régionale des ressources en eau et les deux communes avec deux agents techniques. Ces derniers apportent un appui au suivi et évaluation des performances des communes en matière de gestion des services d'eau potable. Par ailleurs, le Programme donne les informations nécessaires à une coordination régionale et un appui aux communes à travers le bureau régional. Ce soutien englobe la rédaction de documents législatifs et réglementaires sur la gestion des services d'eau dans le cadre de la décentralisation, de la recherche, du suivi des performances et des évaluations des services d'eau potable, de la mise à disposition d'équipements et de logiciels appropriés pour le suivi et évaluation.

La direction régionale des services d'eau du Sahel, l'IRC et le personnel technique des communes d'Aribinda et de Gorgadji ont organisé des réunions du 16 au 19 juillet 2013 pour élaborer les plans de suivi. Le plan de suivi détermine les principales activités à mettre en œuvre dans chaque commune, les responsabilités spécifiques de chaque acteur et les ressources nécessaires. Les indicateurs de suivi devraient être collectés à cinq niveaux: (1) les directions régionales des ressources en eau; (2) la commune; (3) les comités de gestion des points d'eau; (4) les réunions entre le bureau exécutif des associations d'usagers de l'eau (AUE) et les gestionnaires des points d'eau; et (5) les assemblées générales annuelles des AUE.

Deux grandes activités sont menées au niveau des directions régionales des ressources en eau: (1) la gestion des sources publiques d'eau et (2) l'évaluation annuelle de la gestion des services publics d'approvisionnement en eau potable. Les indicateurs évalués dans le cadre de la gestion des services publics d'eau comprennent entre autres : l'existence du

protocole d'opérations pour les systèmes simplifiés d'adduction d'eau, signés à la fois par la commune et le gouverneur de la région, et la présence d'un système opérationnel et simplifié d'eau courante. Les indicateurs évalués lors la revue annuelle ont concerné: (1) l'existence de tarifs d'eau au niveau des communes selon les types de services fournis par la commune (pompes manuelles et systèmes simplifiés d'eau courante); (2) la présence des associations d'usagers de l'eau; (3) l'existence d'accords entre les comités de gestion des pompes manuelles et les AUE; (4) l'existence de contrats avec les opérateurs des systèmes simplifiés d'eau courante; (5) l'existence de contrats entre les comités de gestion des pompes manuelles et le personnel d'entretien pour le suivi technique et la maintenance des pompes manuelles; (6) la présence de règles en matière de gestion des pompes manuelles entre les AUE et le gestionnaire du point d'eau; (7) la disponibilité du rapport annuel de la commune conformément aux dispositions de gestion des systèmes simplifiés d'eau, et (8) l'entretien des pompes manuelles par les techniciens recrutés par la commune.

Les indicateurs évalués au niveau des communes à travers une enquête annuelle sont notamment: (1) les tarifs de l'eau; (2) les assemblées générales annuelles organisées par les AUE; (3) le paiement des frais pour le suivi et l'entretien préventif des pompes manuelles; (4) les rapports financiers des AUE; (5) la qualité de l'eau; et (6) le nombre d'usagers inscrits dans chaque point d'eau. Les réunions mensuelles des comités de gestion des points d'eau et des techniciens évaluent à la fois le nombre et la durée des pannes de ces points d'eau, les paiements effectués aux techniciens par la commune. Des réunions trimestrielles entre les dirigeants des AUE et les gestionnaires des points d'eau permettent d'évaluer le nombre et la durée des pannes des points d'eau potable, la qualité de l'eau, et le nombre d'usagers au niveau de ces points d'eau. A l'assemblée générale annuelle des AUE, la satisfaction des usagers par rapport à la qualité et la quantité de l'eau ainsi que la distance du point d'eau, la densité au niveau des points d'eau, la fonctionnalité des pompes manuelles, et la gestion des points d'eau, sont évaluées en prenant l'avis des usagers.

Le plan de suivi propre à chacune des deux communes a été mis en œuvre, avec comme principale activités: (1) la conception et la validation des outils de collecte des données aux niveaux régional et communal; (2) un atelier de formation sur la décentralisation et l'appui aux communes; (3) une formation des AUE et des techniciens de la commune par les assistants techniques de l'IRC sur l'utilisation des outils de suivi et de collecte de données; (4) l'enquête annuelle sur les performances et la gestion des systèmes simplifiés d'adduction d'eau courante; (6) la collecte de données pendant les réunions trimestrielles et les assemblées générales annuelles des AUE; (7) la formation sur l'analyse des données, leur partage et l'utilisation des résultats du suivi par la direction régionale des services d'eau, les techniciens municipaux et les assistants techniques. Les outils de suivi sont entre autres le tableau de bord des AUE (rempli après chaque réunion trimestrielle), le livre d'or, les outils d'analyse des données au niveau des communes et le guide de réparation des pompes manuelles pour le personnel en charge de la maintenance.

Les activités de chaque commune ont été présentées sur un diagramme de Gantt, avec les échéances de chaque activité. Enfin, une session a eu lieu avec le personnel des comités d'eau et d'assainissement des deux communes pour déterminer les dispositifs spécifiques pour la mise en œuvre du cadre de suivi, y compris la sélection des villages à prendre en compte dans le plan de suivi, la mobilisation des ressources humaines et financières, le niveau d'implication des comités d'eau et d'assainissement de la commune et la planification des activités. Pour une mise en œuvre réussie de l'exercice de suivi, les deux communes ont demandé au Programme USAID WA-WASH, des ordinateurs, du mobilier de bureau, une formation en suivi et évaluation et une connexion Internet.

Le rapport complet est disponible (en Français) sur demande via notre site Web. Pour plus de détails sur les activités de programme et d'autres rapports, visitez le site <http://wawash.fiu.edu/>

Cette publication a été financée par le peuple américain par l'intermédiaire de l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID) dans le cadre du programme d'approvisionnement en eau, assainissement et hygiène en Afrique de l'Ouest (USAID WA-WASH). Les avis et opinions exprimés dans ce document sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'Agence Américaine pour le Développement International.